

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU MAIRE**

**VILLE  
de  
MORESTEL**

N° 15/2023	<b>Objet : Marché à procédure adaptée Rénovation de 3 terrains de tennis en moquette match-play 2 Tennis Daniel Roux</b>
------------	--

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MORESTEL**

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article 142 de la loi ASAP,
- Vu la délibération n° 16/2020 du 27 mai 2020 du Conseil Municipal de Morestel, donnant délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions du conseil municipal, modifiée par la délibération n°24-2022 du 11 avril 2022.,
- Considérant la nécessité de passer un marché à procédure adaptée pour la rénovation de 3 terrains de tennis actuellement en béton poreux en maquette match play 2,

**DECIDE :**

**Article 1**

DE CONCLURE avec l'entreprise Les Tennis Daniel Roux, dont le siège social est au 112 chemin du Vercors, Zone Pol'Artis 38260 LA FRETTE, un marché à procédure adaptée pour la rénovation de 3 terrains de tennis actuellement en béton poreux en maquette match play 2 et le remplacement de la clôture et de l'éclairage.

- ✓ Le montant du marché, est fixé au prix de 98 657 € HT soit 118 388.40€ TTC.
- ✓ Le paiement des travaux pourra se faire sur présentation de situation en fonction des travaux effectués.

**Article 2**

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat de l'arrondissement de La Tour du Pin.

Fait à MORESTEL, le 3 mai 2023

Le Maire,

Frédéric VIAL